



LES CROIX DE BROSSES

Les 15 et 16 octobre 1907 sont une date tristement célèbre dans l'histoire de Brosse. On doit la retenir et raconter à nos descendants et à nos voisins les faits invraisemblables dont le pays a été témoin.

Voici ces faits : toutes les croix, ces jours-là, ont été abattues sur la commune entière, trois à Brosse, une à Fontenille, une à Chevroches, une à la Perrière, une à Farges, une au cimetière.

Elles ne sont pas tombées sous les coups des malfaiteurs, c'est le Maire lui-même, M. Rosalie-Augustin Tissier, ancien instituteur, enfant du pays (de Châtel-Censoir), qui, devant lui, a fait exécuter cette odieuse besogne par MM. Honoré Sautereau, Paul Cochet, de l'Assistance publique, et Gaulton, de Fontenille.

M. le Maire avait proposé la mesure au Conseil municipal, il y a deux ans ; et par 6 voix contre 5, le Conseil avait décidé de supprimer les croix. Le Maire et le Conseil ont pris cette décision d'eux-mêmes, sans qu'aucun ordre supérieur ne leur fût signifié. La loi votée dernièrement permet de conserver les croix existantes et défend seulement d'en élever de nouvelles. La mesure brutale a été prise sans qu'on pût alléguer des motifs de circulation, la plupart étaient en dehors du chemin et l'une d'elles dans une propriété privée.

Nos pères avaient vu déjà leurs croix vénérées disparaître des mêmes places, mais c'était aux jours sombres de la Terreur révolutionnaire. Sur un ordre, des gens malfamés venus du district accomplissaient la sinistre besogne. Jamais des enfants du pays, même les plus mauvais, n'auraient voulu être des briseurs de croix.

Et semblable besogne s'est faite, l'autre jour, non en temps de révolution, mais en pleine paix, en face de ces murs où l'on a inscrit (trop tôt) : Liberté, Égalité, Fraternité. Elle s'est faite au moment où la France demande à toutes les familles et l'impôt du sang et les autres impôts toujours de plus en plus lourds.

Comment donc cette idée extravagante a-t-elle pu germer dans l'esprit d'un homme qui est le premier magistrat de la commune et qui doit être, par excellence, l'homme du sang-froid et de la modération. Comment a-t-il pu se dire :

« C'est moi, ancien instituteur, qui avais autrefois la haute mission d'enseigner à la jeunesse la tolérance et le respect pour les choses du passé, qui vais lui montrer à insulter la Croix.

« C'est moi, Maire de la commune, l'homme de tous, ayant pour devoir d'entretenir la concorde et de tempérer, dans l'exécution, la dureté des lois, qui vais blesser au vif mes concitoyens pour ce mépris de leurs croyances les plus respectables.